

DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU CONGO AU
SEIN DE LA SIXIEME COMMISSION DE LA 79eme
SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES NATIONS
UNIES

**SUR LE THEME : « la règle du Droit au niveau
national et international »**

LUE PAR :

Nicaise Servais DOUCKAGA NZENGUI, Conseiller
en charge des questions juridiques a la Mission
Permanente du Congo auprès des Nations Unies

Monsieur le Président,

Permettez- moi de vous exprimer mon plaisir de prendre la parole à cette occasion particulière marquée par la volonté d'encourager des Etats a promouvoir le respect et la pratique de l'état de droit.

Ma délégation s'aligne sur la déclaration prononcée par la République de l'Ouganda au nom du groupe africain et tient à faire quelques observations à faire a titre national..

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport cotté A/79/117 mentionnant sa vision de l'Etat de droit conforme aux principes du multilatéralisme promouvant un ordre mondial juste et équitable.

Monsieur le Président,

La pratique de L'Etat de droit est un concept qui désigne un état dans lequel la puissance publique est soumise aux règles de droit et s'oppose ainsi au concept de l'arbitraire. C'est donc un impératif auquel les Etats membres ne devraient pas se soustraire. Il exige le respect et la pratique du respect de la démocratie ; de la hiérarchie des normes de L'égalité des citoyens devant la loi tant au niveau national qu'international ;

C'est vouloir dire que l'état de droit est le respect et la protection des droits de l'homme dans le strict cadre du règlement des pacifique des crises en privilégiant A tous les niveaux, le respect de la souveraineté des Etats et de respect de la dignité humaine conformes aux standards juridiques internationaux pertinents. C'est ici l'occasion d'encourager l'adhésion a toutes les conventions, traites, chartes et protocoles bien entendu dans le cadre du respect du droit international, le partenariat, la coopération internationale, de la promotion des investissements et du développement pour tous.

Nous exprimons notre attachement à charte des Nations unies, notamment dans la foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes ainsi que des Nations grandes et petites. C'est en cela qu'est préservée la paix et la sécurité internationales.

La constitution de la République du Congo consacre une place de choix a la promotion des valeurs de l'état de droit en signant, ratifiant la plupart des législations internationales qui s'y attachent ; en prévoyant les

mécanismes institutionnels de protection des droits de l'homme, de la promotion du genre et de la jeunesse, de bonne gouvernance ainsi que de lutte contre la corruption. Il s'agit de l'accès des jeunes et des femmes, issus de la société civile aux postes de responsabilité pour lutter contre les fléaux qui fragilisent les dynamiques de développement tous azimuts.

Les défis en matière de l'état de droit sont nombreux ils ne sont pas insurmontables. C'est la raison pour laquelle ma délégation appelle à une solidarité de plus en plus soutenue des Etats en faveur de la paix, la sécurité, le développement durable, les institutions fortes telle qu'exprimée en faveur de l'adoption du pacte pour l'avenir. Ainsi qu'il convient de faire quelques recommandations ci-après :

- Renforcer les capacités et fournir l'assistance au niveau international ;
- Favoriser un système juridique plus inclusif y compris la représentation géographique équitable ;
- La promotion du genre et de l'inclusivité au niveau national et international ;
- Créer un système juridique international favorable a la promotion du multilatéralisme ainsi qu'a la paix et la sécurité internationale ;
- Le règlement pacifique des conflits ;
- Lutter contre l'impunité et la corruption.

Pour conclure, la République du Congo attache du prix au respect et la promotion de l'état de droit et reste ouverte à toutes ses approches qui concourent au développement global, la promotion du multilatéralisme en vue du maintien de la paix et de la sécurité internationale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.